

Chers collègues, chers amis,

A la demande de Marisol Touraine (Saisine de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 19 mai 2016 sur les modalités de prise en charge des antiviraux d'action directe pour les patients au stade F2 de fibrose hépatique, liée à une infection chronique par le virus de l'hépatite C), la commission de la transparence de la Haute Autorité de Santé vient de rendre aujourd'hui (soit seulement 5 jours plus tard) son avis que vous trouverez en ligne sur le site de l'AFEF :

<http://www.afef.asso.fr/RECOMMANDATIONS/textes-officiels>

Ce ne sont que de bonnes nouvelles puisque la HAS émet l'avis suivant :

La commission de la Transparence de la HAS émet de nouvelles recommandations de traitement, élargissant les populations éligibles aux antiviraux d'action directe. Conformément à la saisine, ces recommandations ne concernent pas les patients aux stades de fibrose hépatique F0 et F1, qui feront l'objet d'un avis ultérieur.

Traitement individuel de l'infection chronique par le VHC :

Dans une approche individuelle du traitement de l'infection chronique par le VHC, ces antiviraux d'action directe sont destinés en priorité aux patients dont la maladie hépatique est au stade de fibrose \geq F2, ainsi que de ceux qui, indépendamment du degré de fibrose, ont l'une des affections ou conditions suivantes :

- greffe ou en attente de transplantation (quel que soit l'organe),
- hémodialyse,
- co-infection par le VIH,
- manifestations extra-hépatiques du virus de l'hépatite C,
- infection par un virus de génotype 3,
- facteurs de risque de progression rapide de la maladie hépatique (consommation excessive d'alcool, syndrome métabolique, co-infection par un autre virus à tropisme hépatique).

Traitement collectif de l'infection chronique par le VHC :

Dans une approche collective du contrôle du virus de l'hépatite C, les malades à risque élevé de transmission du virus, à savoir :

- les femmes enceintes ou ayant un désir de grossesse,
- les usagers de drogues,
- les personnes incarcérées,
- ainsi que les autres personnes susceptibles de disséminer l'infection par le VHC, devraient pouvoir bénéficier de ces nouveaux antiviraux d'action directe, quel que soit leur stade de fibrose hépatique.

L'accès universel au traitement devient une réalité.

Bien cordialement, bien amicalement

Victor de Lédinghen

Secrétaire général AFEF

Tél. : 01 45 48 05 86

E-mail : secretariat.afef@afef.asso.fr

<http://www.afef.asso.fr>

[Twitter](#)

[Facebook](#)